

B

comme
le bon usage

par André Goosse



Le *Trésor de la langue française* date la première attestation du syntagme *bon usage* de 1652, chez Guez de Balzac, qui, dans son *Socrate chrestien*, écrivait du mot *sectaire* : « Le bon usage ne l'a point reçu. » Pourtant la formule se trouve cinq ans plus tôt dans un passage souvent cité des *Remarques sur la langue française* de Vaugelas.

Le type de jugement qu'elle implique est cependant bien plus ancien. Les historiens du français mentionnent les critiques subies à la fin du XII^e siècle par le poète Conon de Béthune à la cour du roi, spécialement de la part des dames, parce qu'il avait « dit mot d'Artois ». Moins connu est le témoignage de la religieuse anonyme qui a écrit peu auparavant la *Vie d'Édouard le confesseur* ; elle prévient les reproches du lecteur en reconnaissant modestement au début de son ouvrage : « Un faus franceis sai d'Angleterre, / Ke ne l'alai ailurs quere. » Dans le premier cas intervient comme censeur une classe sociale privilégiée. Dans les deux cas, les différences régionales font, déjà, l'objet de jugements défavorables, expérimentés ou prévus. Pourtant l'Artois n'est pas très loin de Paris, et, pour la littérature, que peut apporter à cette époque la région parisienne par comparaison avec l'Artois, comme d'ailleurs avec l'An-

gletterre ? Il faut noter que l'on blâmait de Conon le parler et non les écrits, dont le français est peu marqué de picardismes.

Je rappelle ces généralités : la langue écrite du Moyen Âge est le français et non le dialecte, aussi bien pour les territoires dépendant du royaume de France que pour ceux qui ressortissaient au Saint Empire, comme la quasi-totalité de la Wallonie actuelle. Mais ce français était une sorte de tronc commun : les textes contenaient des régionalismes plus ou moins nombreux, qui notamment laissaient transparaître par moments la phonétique et la morphologie locales. Ce type d'éléments se raréfient progressivement pour à peu près disparaître après le XVI^e siècle. On ne perçoit plus l'origine des auteurs que par quelques traits syntaxiques et surtout lexicaux ; les particularités phonétiques n'y sont plus visibles. Au cours du XIX^e et du XX^e siècle, par l'enseignement obligatoire, les voyages, les médias, surtout la télévision, le français est devenu vraiment commun pour l'écrit, et même pour l'oral, quoique les caractéristiques régionales y subsistent davantage.

Une conception explicite du *bon usage* ne pouvait guère être formulée avant le XVII^e siècle, moment où à l'uniformisation qui vient d'être décrite sommairement s'ajoute la conviction, parmi l'élite cultivée, surtout à Paris, que le français est arrivé à un point de perfection, qu'il est digne de rivaliser avec le latin. Voici venu le règne des grammairiens et des lexicographes. L'Académie française, fondée en 1635, est explicitement chargée « de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences », ce qu'elle avait la directive de traduire dans un dictionnaire, qui vint au jour après un long accouchement – presque soixante ans –, une grammaire, qui se fit attendre trois siècles, mais ce fut un avortement, une rhétorique et une poétique, qui n'allèrent pas au-delà de ce projet.

Voici venu le temps du *bon usage*, dont Vaugelas est le grand patron. Il ne se contente pas de proclamer que c'est « le Maître des langues », il précise dans sa préface le critère sur lequel il établit le concept : « C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps. » La suite serait à citer aussi, mais je retiens seulement : « Quand je dis la Cour, j'y comprends les femmes comme les hommes. »

La localisation a sa place dans les jugements de Vaugelas : il critique notamment à plusieurs reprises ce qui est dit par « ceux de delà Loire », comme *Il n'a point de l'argent*. Mais, en général, il s'agit de déterminer ce qui est bien, ou ce qui est mieux, entre des procédés ayant cours dans le français central.

Le milieu de référence est restreint et socialement très marqué (surtout pour l'oral), élitiste, dirait-on aujourd'hui. Mais tellement plus que la bourgeoisie parisienne cultivée qui inspire les orthoépistes de notre temps ? Du moins reconnaitra-t-on que Vaugelas se fonde en principe sur l'observation et non sur des a priori comme seraient l'origine et l'histoire, domaines sur lesquels il avait de faibles lumières, ou comme serait le raisonnement. La place de ce dernier est restreinte : « Il est de l'Usage comme de la Foy, qui nous oblige à croire simplement et aveuglément, sans que nostre raison y apporte sa lumiere naturelle » ; ou encore : « L'Usage fait beaucoup de choses *par raison*, beaucoup *sans raison*, et beaucoup *contre raison*. » Si le grammairien avait mieux connu l'ancienne langue, il aurait trouvé plus souvent l'explication des illogismes qu'il constatait. Il se résignait donc à ces anomalies, lorsqu'elles étaient passées dans l'usage.

Cette souplesse va se réduire, pour deux causes, chez beaucoup de grammairiens qui suivront.

Première cause : l'admiration, légitime, que suscitent les écrivains du XVII^e siècle, devenus des *classiques* dès le siècle suivant, fait voir en eux des modèles définitifs et

dans leur langue une perfection dont on ne doit pas s'écarter. Pour Littré, l'usage contemporain commence à Malherbe ; pourtant, en deux siècles et demi, bien des choses ont changé, mais Littré, tout en suivant de près le développement des vocabulaires scientifiques et techniques, décrit la langue générale en prenant au XVII^e siècle la grande majorité de ses références.

Deuxième cause : le raisonnement, que Vaugelas tenait à l'écart, va faire une entrée massive ; il sera plus puissant que l'usage même des classiques : des tours attestés chez eux sont rebutés et des règles ignorées par eux sont instituées. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les noms composés, comme des noms ordinaires, prenaient à la fin la marque du pluriel, et seulement quand le composé était au pluriel : l'Académie française écrivait alors d'une part *un porte-lettre, un couvre-pied, un chasse-mouche*, d'autre part *des abat-jours* et même *des arc-en-ciels*. On va y substituer une autre analyse, dans laquelle l'étymologie l'emporte sur le fonctionnement : il ne faudra plus compter les abat-jours et les couvre-pieds, mais se demander si le composé, soit au singulier, soit au pluriel, implique logiquement un pied ou des pieds, une mouche ou des mouches. La *Grammaire des grammaires* de Girault-Duvivier poussera les choses jusqu'au bout en refusant la soudure dans *un entr'actes, un chèvre-pieds*, de façon à leur imposer à eux aussi l's que réclamait cette prétendue logique. Il s'agit d'ailleurs, paradoxalement, d'une étymologie coupée de l'histoire, puisqu'elle néglige le fait que *chèvre-pieds* est un calque du latin *capripes* (avec le singulier *pes*) et qu'elle est contrainte d'inventer un substantif *épïc* pour expliquer *un porc-épïc*, « dont le corps est couvert de beaucoup d'épïcs ou de piquants ».

Il serait trop simple d'incriminer seulement les conservateurs impénitents et systématiques appelés puristes. L'école a répandu un certain nombre de ces règles fabriquées. Même pour des linguistes purs, est-il simple d'accepter la *grammaticalité* de façons de parler ou

d'écrire que l'on a entendu dès l'enfance ostraciser, notamment par la formule « Ce n'est pas français » ?

Il est difficile aussi pour des linguistes de se défendre contre un type d'arguments qui cherche sa légitimité dans leur science même, c'est-à-dire l'étymologie. Il y a sans doute des cas innombrables où aucun d'entre eux ou même personne ne songerait à ressusciter des constructions ou des sens irrémédiablement disparus. Voici pourtant deux exemples où l'origine du mot pèse sur les jugements de linguistes qui devraient pourtant privilégier l'observation.

Le premier est peut-être dû à une certaine maladresse dans la présentation. Pour le *Trésor de la langue française*, *ped* pour désigner chacune des syllabes d'un vers est « abusif ». Sans doute le latin *pes* a-t-il une autre signification, que les historiens de la poésie latine ont le droit de reprendre. Mais le latin est le latin et le français est le français, et l'« abus » est légitimé en français par six siècles d'usage ; il est du ressort de la notice historique et non de la description synchronique.

Le deuxième a contre lui une espèce d'unanimité : même Marcel Cohen, linguiste peu suspect de faiblesse à l'égard du purisme, s'élève contre le pléonasme que l'on croit trouver dans l'emploi avec *d'avance* de *préparer, prévenir*. Sans doute en latin *prae* signifiait « d'avance » ; mais en français ces verbes ont perdu tout contact avec *parer* et *venir* quant au sens et quant à la construction ; ils ne fonctionnent plus comme des mots préfixés. *Prévenir* est devenu un synonyme de *faire savoir* et s'emploie couramment pour des faits présents et passés : « Dès que Rose s'aperçut du larcin, elle courut prévenir Madame » (Maupassant, *Contes et nouvelles, Pierrot*). Et j'ai relevé l'association discutée chez plus de cinquante auteurs des plus réputés, y inclus Littré et le dictionnaire de l'Académie ; les lexicographes n'ont pas à l'esprit, quand ils expliquent *coup monté*, ce qu'ils enseignent dans les articles consacrés aux verbes. Telle est la force irrésistible de l'usage.

L'oubli ou du moins l'estompement du principe sur lequel Vaugelas fondait la notion de bon usage n'ont pas eu pour conséquence la disparition de la formule. Mais on lui donne le sens que l'on veut. Abel Hermant, le prince des puristes, s'en réclame à l'occasion. En se fondant sur son propre usage ? Pas du tout. J'ai relevé dans ses écrits quand il ne s'était pas établi grammairien une quarantaine d'emplois qu'il blâmera quand il sera touché par la grâce. « Tous les écrivains soigneux d'aujourd'hui font la distinction [entre *rien moins que* et *rien de moins que*] », déclare-t-il ; il faut donc exclure Abel Hermant des écrivains soigneux. Est de bon usage ce que les grammairiens ont déclaré de bon usage et ils n'y acceptent jamais les nouveautés postérieures aux classiques, du moins quand elles ont été dénoncées comme telles : le verbe *baser* est frappé d'une malédiction éternelle, depuis que Royer-Collard a proféré : « S'il entre [dans le dictionnaire de l'Académie], je sors ! »

Parmi ces juges, l'Académie française est, évidemment, le plus connu. Son dictionnaire illustre en 1935 un des sens du mot *usage* par cet exemple : « L'Académie ne prétend pas régler l'usage de chaque mot, elle indique l'usage qu'on en fait. » Va-t-elle reprendre cette phrase dans l'édition en cours ? Ce serait paradoxal puisque cette édition innove en ajoutant à la partie descriptive de certains articles des jugements qui ambitionnent de « régler l'usage », c'est-à-dire de le contraindre, qu'il mérite l'épithète de bon ou non, par exemple quand les tours contestés se lisent chez les académiciens eux-mêmes quand ils ne siègent pas à la Commission du dictionnaire. Je me bornerai à *par contre*, que j'ai relevé sous la plume de plus de quarante membres de l'Académie, Abel Hermant compris. L'édition actuellement en cours concède que « la locution [...] a été [...] utilisée par d'excellents auteurs » (suit une énumération empruntée à la source que vous devinez) et qu'« elle ne peut donc être considérée comme fautive » ; elle ajoute malheureusement : « mais l'usage s'est établi

de la déconseiller, chaque fois que l'emploi d'un autre adverbe est possible ». Le mot *usage* désigne ici l'usage des grammairiens et il est présenté comme supérieur à l'usage tout court.

On ne doit pas s'étonner si, aux yeux des observateurs un peu indépendants, la formule *le bon usage* avait perdu de sa séduction par ce qu'elle avait acquis d'arbitraire ou de réactionnaire. Le premier de ces adjectifs convient, apparemment, au seul exemple que donne le *Trésor* comme illustration de la locution : « Il faut avouer que ce que nous nommons entre nous le *bon usage* n'est guère, hélas, qu'une conception de notre Académie » : cette phrase est de Valéry, qui y oppose *bon usage* à « l'usage actuel *vrai* » (*vrai* en italique). Le second des adjectifs correspondrait sans doute à la pensée profonde de beaucoup de linguistes.

C'est donc avec une certaine hardiesse que Maurice Grevisse a repris en 1936 la formule comme titre de son ouvrage. Cette illumination, qu'il se rappelait avoir reçue en traversant le pont qui réunit le faubourg de Salzinne à la ville de Namur, a permis à l'ouvrage de se distinguer des innombrables *Grammaires françaises* et a donc contribué à son succès, que Grevisse ne prévoyait d'ailleurs pas du tout.

La hardiesse était-elle consciente ? Grevisse en soi n'avait rien d'un révolutionnaire. N'avait-il pas choisi comme sous-titre : « Cours de grammaire française et de langage français en concordance avec la 8^e édition du Dictionnaire de l'Académie française », laquelle édition venait tout juste de s'achever ? Dès la deuxième édition en 1939, il a supprimé la deuxième partie, s'étant aperçu qu'à décrire le français comme il le faisait, il se mettait nécessairement *en discordance* avec le dictionnaire de l'Académie.

Il s'agissait en effet d'exposer les faits sans a priori, mais à partir de l'observation. Grevisse se rangeait sous la bannière de Vaugelas, en ne retenant que le deuxième

groupe des informateurs : « la plus saine partie des auteurs du temps » ; rien ne correspond à la pratique orale des hommes et des femmes de la cour.

Pourquoi est-ce surtout en Belgique que l'on a rendu à l'usage sa primauté, au prix de recherches qui exigent beaucoup plus de temps et de patience que le simple recopiage des listes traditionnelles ? Est-ce parce que l'éloignement de Paris permet de ne pas partager la révérence des Français pour leur Académie ? Est-ce parce que l'« insécurité linguistique », selon la formule à la page, empêche de trancher avec l'assurance des Parisiens qui se sentent propriétaires de droit divin ?

La démarche que des prédécesseurs belges et déjà Vaugelas ont pratiquée sur des cas particuliers, Grevisse va l'appliquer systématiquement. Où cherche-t-il ses références, sa référence ? Il s'agit avant tout de langue écrite, et les écrivains sont les témoins. Quels écrivains ? Grevisse, dans des interviews, s'est caricaturé lui-même en utilisant l'image biblique des brebis et des boucs, qui symbolisaient les élus et les réprouvés. Les plus de cinq cents écrivains qu'il cite ne sont pas tous des maîtres incontestables ou incontestés, de sorte qu'au lieu d'un bon usage monolithique Grevisse décrit un usage fort souple, un usage en mouvement, un usage multiple. Un grammairien français comme René Georgin (qui était loin pourtant d'être un ignorant) cite, à propos de tel fait, quatre ou cinq auteurs connus, pour montrer, par leur exemple même, les grands dangers courus par la langue. Chez Grevisse, des références analogues sont chargées de montrer qu'un usage nouveau est en train de s'introduire ou s'est introduit – selon le nombre des attestations. Même si, sur des points particuliers, Grevisse propose en modèle des usages écrits un peu vieillots, la langue parlée est loin d'être absente : grâce aux dialogues des romans et des pièces de théâtre ou grâce à des auteurs comme Céline. Bref, cette description est si riche que les linguistes purs, même quand ils criti-

quent le cadre théorique, trouvent dans l'ouvrage des matériaux sans équivalent.

Quant aux écrivains, loin de se plaindre de ne pas découvrir en Grevisse un censeur rigide, ils estiment, au contraire, que c'est une lecture stimulante. Michel Cournot : « Chaque fois qu'on se tâte, c'est chez Grevisse qu'on va frapper [...]. Il dénoue une situation fautive, il désenchaîne l'homme qui écrit. » Marie Cardinal : « Dans le Grevisse, il y a beaucoup de portes ouvertes sur la liberté et sur la fantaisie, beaucoup de clins d'œil vers ceux qui ne s'enferment pas dans l'orthodoxie. »

Des opposants disent que Grevisse érige en norme les fautes qui ont échappé à quelques écrivains. Ce reproche est tout à fait contraire à la démarche prudente de Grevisse. D'une part, il ne donne le certificat de bon usage que sur un épais dossier dont l'ouvrage ne reproduit souvent qu'une partie. D'autre part, même pour les tours ou constructions tout à fait innocents, la présentation évite les éclats.

Un exemple le fera comprendre en même temps qu'il montrera l'évolution de l'auteur selon celle même de l'usage ou selon l'accroissement de la documentation. La première édition écrivait en gros caractères : « On évitera d'appliquer *soi-disant* à des choses », mais cet emploi devenait dans une note une faute quasi vénérable, en tout cas provisoire : il « ne tardera pas sans doute, malgré le veto des grammairiens et des puristes, à être reçu par le bon usage ». D'édition en édition, la formulation change et le nombre d'attestations se multiplie. En 1980, Grevisse commence encore par ladite règle : « Théoriquement *soi-disant* ne peut s'appliquer qu'à des personnes. » Il concède que cela est conforme à la logique, puis il ajoute : « Mais *soi-disant* appliqué à des choses a pour lui la caution de très nombreux écrivains modernes. » Suit, non pas une conclusion explicite, mais une avalanche d'exemples et de références, qui remonte à Marivaux et à Diderot, où les académiciens sont en force et dont le dictionnaire de

l'Académie n'est pas absent (à cause de son article *empirique*). Il ne s'agit donc pas de distractions occasionnelles.

Le lecteur qui ouvre le livre pour apaiser une inquiétude qui lui vient tandis qu'il écrit aimerait parfois trouver une réponse plus immédiate et plus nette. J'ai cru, en refondant le livre, pouvoir y aller plus rondement : dès son début, le développement précise, soit que l'emploi contesté est entré dans l'usage général, même soigné, soit que l'usage reste tout à fait partagé. Pour ce qui est archaïque, régional, populaire, usité seulement à l'oral, il suffit en principe de noter cette limitation pour que le lecteur opte lui-même selon la situation de communication. La notion de faute semble à peu près inutile. Pourtant plus d'un lecteur tient à ce qu'on décide à sa place. Aussi certains mots ou constructions sont-ils précédés d'un symbole avertissant qu'ils n'appartiennent pas au français commun ou au français écrit soigné. Cette simple mise en garde ne cherche pas à empêcher que ce soit de passer outre, et il peut avoir de bonnes raisons pour le faire.

Comme il est dit dans les *Préliminaires*, les jugements sont faits principalement en fonction de l'écrit soigné : là subsistent le passé simple et plus ou moins le subjonctif imparfait ; là on évite le pléonasme ; là il est permis de préférer *Quand viendras-tu ?* à *Quand est-ce que tu viendras ?* ou à *Tu viendras quand ?* ou encore *cela* à *ça*. Mais il y a aussi un bon usage de l'oral ordinaire (qu'une grammaire de l'écrit tâche de mentionner objectivement, mais sans y consacrer l'essentiel de son attention) : le subjonctif imparfait y détonne, et les interrogations sans inversion y sont naturelles. Tout cela rend délicate l'utilisation mécanique de la statistique : même dans les œuvres littéraires, il faut faire la part des intentions de rendre ici l'oral, l'oral de tel locuteur (pensez aux observations de Proust), là le familier, le vulgaire, le populaire, le régional, et il serait absurde de porter cela au compte du bon usage écrit de l'écrivain. À côté des écrivains, on tâche de faire une place aux juristes, aux scientifiques, aux journalistes. Lorsqu'il

agit d'apprécier la vitalité d'une construction qui passe pour vieillie, ces témoignages sont plus intéressants que ceux des académiciens.

Conclusion rapide : à quoi sert le bon usage ? à qui sert-il ? Il sert aux usagers qui le souhaitent, au moins pour l'écrit, aux linguistes mêmes en tant qu'usagers, qu'ils le veulent ou non. Et ils le suivent le plus souvent avec docilité. Ils contribuent aussi à le déterminer, en tant qu'utilisateurs spontanés (peut-être moins spontanés que les catégories évoquées ci-dessus).

BIBLIOGRAPHIE

REVISSE, M., 1993 (13^e édition refondue par André Goosse), *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot.